REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie
Office cantonal de l'inspection et des relations du travail
Direction de l'inspection du travail

DEMANDE DE DEROGATION D'HORAIRE

*Les demandes doivent nous être communiquées **au plus tard une semaine avant la date prévue pour le début du travail** (art. 41 al. 1 lit. a OLT1)*

Date de la demande : .....

Raison sociale (nom de la société) : .....

Secteur d'activité concerné : .....

Adresse complète (rue, code postal, localité) : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Période de nuit : ☐ 23h00 à 06h00 *(standard)* ☐ Autre* : .....

Période du dimanche : ☐ du samedi à 23h00 au dimanche à 23h00 *(standard)* ☐ Autre* : .....

** Veuillez joindre les justificatifs requis aux articles 10 al. 2 LTr (nuit) et 18 al. 2 LTr (dimanche)*

Pour les entreprises étrangères, avez-vous rempli les formalités d'annonce et/ou d'obtention des autorisations de séjour pour vos travailleurs détachés ? ☐ **Oui** (n° d'annonce : ……..……..) ☐ **Non**

(Pour de plus amples renseignements : www.ge.ch/ocirt - ☎ 022 388 29 29)

DEROGATION SOLLICITÉE

☐ Travail de nuit *(art. 17 LTr)* ☐ Travail du dimanche / jour férié *(art. 19 et 20a LTr)*

☐ Travail continu *(art. 24 LTr)* : joindre obligatoirement les plans d'équipes (voir les modèles sur le site du SECO)

LIEU D'INTERVENTION *(adresse exacte, entreprise/partie d'entreprise, secteur)*

.....

NUMERO DE CHANTIER OAC ……..……..

TRAVAUX A EFFECTUER *(description détaillée)*

.....

.....

BESOIN URGENT *(un besoin urgent doit être établi conformément à l'art. 27 al. 1 et 2 OLT 1 ; à ce titre, veuillez justifier de manière circonstanciée et détaillée la raison pour laquelle aucune planification ni mesure organisationnelle ne permet d'exécuter les travaux le jour ou le soir pendant les jours ouvrables, y compris le samedi).*

.....

.....

CONSENTEMENT - CONFIRMATION

☐ Le consentement individuel de chaque travailleur pour le travail de nuit *(art. 17 al. 6 LTr)* et/ou du dimanche *(art. 19 al. 5 LTr)* a été obtenu. Il doit pouvoir être démontré sur demande de l'autorité d'exécution *(art. 73 OLT1).*

NUISANCES

Les travaux sont-ils susceptibles d'être bruyants et/ou d'incommoder le voisinage ? ☐ Oui ☐ Non

HORAIRES DE TRAVAIL FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Date(s) (jours ou périodes)	**Nombre de travailleurs** concernés par la demande		**Horaire(s) prévu(s)**
(exemples :16,18,20 juillet ou du 16 au 17 juillet 2026)	**Adultes**	**Jeunes gens** *(-18 ans)*	*(exemple : 14h - 18h // pause // 19h - 24h)*
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

Horaire de la pause / des pauses : .....

Nombre de nuit(s) / dimanche(s) touché(s) par la demande : …… nuit(s) et/ou …… dimanche(s) / jour(s) férié(s)

Horaire contractuel des travailleurs concernés par la demande : …….. heures par semaine réparties sur …….. jours

REPOS – CONFIRMATION DU REPOS ACCORDE

Travail de nuit

☐ Les travailleurs concernés bénéficient d'un repos quotidien d'au moins 11 heures consécutives *(art. 15a al. 1 LTr)*.

☐ La durée du travail de nuit du travailleur n'excédera pas 9 heures, ou 10 heures pauses incluses *(art. 17a al. 1 LTr)*.

Travail du dimanche/jours fériés

☐ Les travailleurs concernés n'effectuent pas plus de 6 jours consécutifs de travail *(art. 21 al. 3 OLT1)*.

☐ Une fois toutes les deux semaines au moins, le jour de repos hebdomadaire doit coïncider avec un dimanche complet, et suivre ou précéder immédiatement le temps de repos quotidien *(art. 20 al. 1 LTr)*.

EXAMEN MEDICAL - CONFIRMATION

Travail de nuit

☐ Les travailleurs sont informés qu'ils ont droit à un examen médical s'ils effectuent au moins 25 nuits/an *(art. 44 OLT 1)*.

☐ Les travailleurs exposés à des contraintes particulières et travaillant au moins 25 nuits/an ont passé un examen médical obligatoire *(art. 45 OLT 1)*.

Timbre de l'entreprise

Le soussigné certifie que les informations données sont exactes
Nom et signature de la personne responsable

FORMULAIRE A ENVOYER A L'ADRESSE OCIRT.DTR@ETAT.GE.CH

Partie réservée à l'inspection de la construction et des chantiers

Préavis : .....

Réserve(s) : .....